



# DÉCLARATION LIMINAIRE

## COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE UNIFIÉE (CCPU)...

Jeudi 13 février 2025

Présidente, Mesdames, Messieurs,

Alors qu'un budget est désormais voté, la loi de programmation militaire va poursuivre sa mise en œuvre.

La **CFDT** Défense a accueilli favorablement l'annonce du gouvernement de renoncer à l'ajout de deux jours de carence supplémentaires.

Cependant, d'autres mesures stigmatisantes envers les agents publics perdurent :

- la baisse de 10% de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie,
- la non-reconduction de la GIPA,
- le non-alignement des premiers indices sur le SMIC,
- le tassement des grilles de rémunération, qui servent aussi de base pour définir les rémunérations des agents contractuels.

Il est urgent que les employeurs publics, tel le ministère des Armées, soutiennent leurs agents par une action forte et continue auprès du ministre de la Fonction publique et du gouvernement en général.

La **CFDT** Défense rappelle ses revendications pour les agents publics sous contrat, à savoir la revalorisation des salaires pour une rétribution plus juste du travail fourni, l'amélioration des conditions de travail pour assurer une bonne qualité de vie au travail par une organisation concertée et négociée, la reconnaissance des compétences et des qualifications des agents par une action concrète sur les rémunérations, les carrières et la formation professionnelle, et le plein bénéfice du compte personnel d'activité (CPA) associé à la facilitation des mobilités entre les différentes fonctions publiques et le secteur privé.

L'article 19 du règlement intérieur de la CCPU précise qu'un procès-verbal de la réunion est transmis, dans un délai d'un mois, à chacun des membres titulaires et suppléants de la commission. L'approbation du procès-verbal constitue le premier point de l'ordre du jour de la réunion suivante. Ces documents sont essentiels pour assurer la transparence des échanges, permettre un suivi précis des discussions, et garantir la bonne communication entre l'administration et les agents. Force est de constater que ce n'est pas le cas.

La **CFDT** demande que ces procès-verbaux soient systématiquement rédigés et mis à la disposition de tous les intéressés dans les délais réglementaires.



# DÉCLARATION LIMINAIRE

D'autre part, la **CFDT** dénonce la pratique de refus de cédésation de la part de certains employeurs. Nous sommes convaincus qu'au bout de six ans d'engagement dans un service, il est grand temps de proposer une régularisation de ces situations. C'est une mesure nécessaire pour garantir une certaine stabilité aux agents contractuels, en reconnaissant leur expérience et leur fidélité au service public. La **CFDT** appelle donc à une réévaluation de ces situations, afin de donner à ces agents un avenir professionnel plus sécurisé.

Par ailleurs, la **CFDT** attire une nouvelle fois l'attention sur l'importance de la revalorisation triennale des salaires des agents contractuels. Cette mesure prend en compte l'évolution des missions, des compétences et de l'inflation. Rappelons que les agents contractuels subissent de plein fouet la suppression de la GIPA. En dehors de certains EPA, les agents contractuels ne bénéficient ni du CIA ni de revalorisation d'IFSE. La revalorisation triennale systématique permettra de garantir un meilleur pouvoir d'achat, mais aussi de valoriser le travail quotidien de ces agents qui contribuent activement à la bonne marche des services.

La **CFDT** demande donc instamment que cette revalorisation triennale soit systématique et appliquée à tous les agents contractuels, conformément aux principes d'équité et de reconnaissance.

Dans le même registre, soulignons une fois de plus le report du rebasage des filières administrative, sociale et paramédicale, prévu en 2025. Ce rebasage, tant attendu, sera-t-il reporté une nouvelle fois du fait des contraintes budgétaires ?

De plus, lors de la dernière CCPU, la campagne de revalorisation des agents contractuels du numérique était en cours de finalisation et les avenants étaient en cours de rédaction. Reportés en 2025, les travaux en lien avec le DINUM 2 devaient être lancés. Où en sont ces travaux, sachant que certains agents titulaires de la filière technique du numérique ont bénéficié d'une revalorisation de leur IFSE ?

Enfin, la **CFDT** demande la mise en place d'un complément indemnitaire annuel (CIA) pour les agents contractuels de notre Ministère, comme cela se fait déjà dans certains Ministères et certains EPA, en reconnaissance de l'engagement et de la contribution des agents contractuels aux missions publiques. Ce CIA permettrait de garantir une plus grande équité entre les différentes catégories de personnels et de valoriser le travail des agents contractuels car il pourrait tenir compte des critères de performance, de la durée d'ancienneté, ainsi que des responsabilités et des missions assumées par les agents contractuels au sein de leur organisme.

Je vous remercie pour votre attention.

Paris, le 13 février 2025 ●